

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2019

Membres présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoint, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. MEYNEN Olivier, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. MAITREAU Yves, M. FERRÉ Gérard, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine, M. SAVAGE Edward et Mme LACOMBE Pauline.

Membres excusés : Mme SENSI Claudine.

Membres absents : M. THOMAS Christian M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DARGERRE Dominique, M. DHENNIN Pierre, Mme FAURÉ Éliane et M. LAGARD Ludovic.

Membres ayant donné pouvoir : M. ARNAL Jérôme qui a donné pouvoir à M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à M. MARTY José, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José

Le Maire ouvre la séance à 18 h.30

Edith LAFAGE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie M. SCHNAKENBOURG, Trésorier de la Commune, de sa présence.

La presse assiste également à cette séance et en est remerciée.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, le procès-verbal joint au compte rendu n'a suscité aucune remarque.

Chaque Conseiller municipal a reçu par voie postale un dossier comprenant le projet du BP 2019 et ses annexes.

1/ FISCALITE COMMUNALE 2019 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018.

Taxe d'habitation : 8,70%6 Foncier bâti : 11,57 % -Foncier non bâti : 67,71%- CFE : 15,41%.

Ces taux sont acceptés à l'unanimité par le C.M.

2/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Nathalie précise qu'il est plus lisible de suivre les Budgets sur nos documents papier qu'à l'écran .

A -Budget annexe logements de LEBREIL :

Lecture est faite par Monsieur le Trésorier du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à 15 889,00 € et en section d'investissement en dépenses et recettes à 205 234,00 €. Voté à l'unanimité.

B- Budget annexe locaux administratifs de la Gendarmerie :

Le budget, présenté par M. SCHNAKENBOURG, s'équilibre en dépenses et recettes pour :
La section de fonctionnement à 23 681,00€
La section d'investissement à 26 936,00€. Voté à l'unanimité.

C – Budget principal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC :

Monsieur le Maire demande à M. le Trésorier de présenter le BP 2019; M. SCHNAKENBOURG donne lecture de la section de fonctionnement – dépenses et recettes – chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire précise que sur le budget « Commune et Ecoles » ont été différenciés, la dernière colonne nous donne le montant global ; Il demande aux CM s'ils ont des questions à formuler.

Dépenses :

Nathalie précise que le chapitre 012 est en baisse, qui se poursuivra et sera encore plus significative en 2020. Patrice signale que ce chapitre représente 47% du BP. Lorsque la Commune aura atteint les 40% nous serons bien.

Alain donne des explications sur certains articles :

En fonctionnement :

Dépenses

Art 64162 : Il est prévu à cet article l'emploi d'un agent à l'Ecole maternelle (emploi aidé) -Si les effectifs à la rentrée 2019-2020 sont en hausse.

Art.61521 : Dans cet article est prévu l'entretien des terrains –

L'entretien des espaces verts des Communes déléguées (cet entretien sera effectué par l'Ass. Quercy Contacts)

Art.68111 : Opération d'ordre que l'on retrouve en section Investissement recettes.

Recettes :

Art 002 : excédent du SIVOS Belmontet-Le Boulvé : 9313,00€.

M. le Maire précise que les dotations inscrites sur le budget sont les mêmes qu'en 2018 ;

Nous devons noter une augmentation de la DSR reçue ce jour.

Art 73223 : FPIC est rétrocedé à la Communauté de Communes.

Monsieur le Trésorier continue la lecture du BP 2019 - section d'investissement – Dépenses et recettes – opération par opération

En investissement

Dépenses

1641 : Remboursement d'un prêt effectué en 2017 (crédit relais)

2188-204 : matériel pêcheur au plan d'eau –Il est obligatoire de mettre une pêcheur lorsque le lac se vide pour la prise de poissons et surtout des écrevisses.

2188-244 : Travaux à l'Ecole Primaire pour l'accessibilité de personnes handicapées.

2188-278 : achat d'un abri de touche au stade pour les arbitres

2158-310 : La Tour sera éclairée en ampoules led et des illuminations seront remplacées.

2148-320 : Toilettes Tour ; Vu la difficulté d'obtenir les documents nécessaires à l'acquisition de bâtiment, Alain ne sait plus ...

2151-348 : Bernard évoque le problème d'un chêne qui se situe sur la réfection du chemin aux Boulbènes.

21318-355 : Edith explique le déroulement des travaux du Skate-park .Cet ensemble est situé entre la Halle des Sports et le terrain d'entraînement de football. Elle remercie le foot d'avoir déplacé ce terrain. Après séchage de la dalle posée ce jour, les trois modules seront fixés et une clôture viendra finir ce projet porté par notre Conseil Municipal d'Avenir.

2158-357 : Acquisition d'une benne afin de mettre les bancs et chaises prêtés à des associations ou particuliers- des manutentions seront évitées.

Monsieur le Maire précise que tout le parc automobile sera en bon état.

21318-284 : Patrick Doche souhaite des explications sur l'aménagement du gymnase , Le club de basket n'a pas de place pour stocker son matériel , notamment des tribunes qu'il souhaite acquérir. Un local derrière la salle de jeux sera construit.

2151-321 : L'abri pèlerin est à la charge de la Communauté de Communes mais la Commune doit leur verser une fonds de concours d'un montant de 12 752,00€.

2158-335 : acquisition de tables et chaises « Guinguette » appartenant au fils de Mme Henriette MALBY.

Après toutes ces explications M. le Maire propose le vote du Budget Primitif 2019.

Qui s'équilibre en dépenses et recettes

Pour la section de fonctionnement à : 1 766 143 ,00€

Pour la section d'investissement à : 1 770 960,00€

Le budget est voté à l'unanimité.

3 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire signale que toutes les personnes qui s'occupent des associations sont des bénévoles.

Chaque conseiller prend connaissance des nombreuses associations sur la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC ainsi que le montant de la subvention qui leur est attribuée.

Il est précisé que cette année toutes les subventions sont en légère baisse suite à la gratuité de la salle des Fêtes. Excepté pour le foot –Abri de touche -et le basket – acquisition tribunes-

Jocelyne signale que la subvention Salon du livre est supprimée (M. PETIT ayant des propos injurieux envers les élus de la Commune)

Association Léopard de la Rue : Alain propose d'augmenter cette subvention (nouveau bureau) ; la subvention en 2018 de 2.500€ a été versée et il n'y a pas eu de manifestation.

Une large discussion s'installe, la subvention de 1.500€ est maintenue et une subvention exceptionnelle sera attribuée après leur manifestation de septembre 2019– Délibération sera prise à ce moment-là.

Alain LALABARDE demande aux Présidents d'Associations qui sont membres du Conseil municipal de se retirer afin de passer au vote- Rosamund WILLIAMS, Edith LAFAGE, André LAPORTE, Jean-Luc MURET.

« Patrick DOCHE note que le Conseil municipal décide d'attribuer le montant des subventions proposées. »

Rosamund, Edith , Jean-Luc et André reprennent leur place.

4 / AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX « CŒUR DE VILLAGE » :

Dans le cadre de l'aménagement « Cœur de Village », Monsieur le Maire liste les travaux (détails dans le compte-rendu) qui nécessitent une plus-value sur le lot °1(47 230,60€) modification du paysager et une moins-value sur le lot °2 (21 400,00€) –suppression du déplacement de la statue de la République_

Le C.M. donne son accord afin de passer les avenants précités.

Alain LALABARDE précise que le Monument aux Morts sera nettoyé.

5 / OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA FDEL :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, un projet d'éclairage public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la FDEL. La participation de cette opération -1^{ère} tranche- est prévue au BP 2019 art-2041512. Le C.M est ok.

6 / CREATION D'UN EMPLOI POUR BESOINS SAISONNIER :

Le CM décide la création d'un emploi saisonnier (6 mois) auprès des services techniques.

7 / ALSH :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ALSH va proposer, aux enfants, une sortie à Montauban lors des vacances de Pâques .Le tarif pour cette sortie s'élève à 18€ la journée. Le C.M. adopte ce tarif.

6 / TARIF LOCATION MATERIEL COMMUNAL :

Alain LALABARDE propose d'instaurer un tarif pour le prêt de mobilier –tables et chaises- aux associations ou particuliers avec caution.

Dans le compte-rendu vous trouverez les différents tarifs appliqués

Le CM vote les tarifs proposés.

7 / VENTE TERRAIN :

Alain LALABARDE précise que cette demande a été évoquée lors d'une précédente réunion.

La SCI DELTOUR IMMOBILIER souhaite acquérir les parcelles n° 2170 ,2171,2173 et 2175, lieudit Belle Dent pour une superficie totale de 2433m2 au prix de 14€ le m2.

Le CM est d'accord.

8 / QUESTIONS DIVERSES :

- Lettre de M et Mme DELASSUS , domicilié chemin de Gautier : Bernard ROUX explique à l'assemblée l'achat de ces parcelles en 2013 par la Commune déléguée de Lebreil dans le but de faire une réserve foncière. Le projet est suspendu. M.DELASSUS souhaite acheter (impossible pour l'instant) ou louer une partie de ces terres. Prix de la location 150,00 € /An.
- Alain signale l'acquisition des parcelles appartenant à M. SOULIGNAC Christian ; L'acte doit être passé cette semaine.

- Cérémonie du 8 Mai :
Ariane interpelle Alain afin que le Conseil Municipal soit également invité aux dépôts de bouquets au Monument de La Molle et sur la tombe de Mosquito.

Le 8 Mai, les participants « Sur la route en meule bleue », font étape à Montcuq vers 12h ;
Une invitation leur sera faite pour l'apéritif après la cérémonie.

- Un atelier Régional de sensibilisation au label des Pavillons bleus aura lieu cette année à MONTCUQ le mercredi 5 Juin 2019 de 10h à 16h réunion le matin à la Salle des Fêtes, et visite du site et atelier au plan d'eau l'après-midi.
- Suite à un circuit d'une semaine auprès de villes ayant des noms insolites, FUN RADIO se propose de venir à Montcuq, le 5 Mai 2019, sur la place de la République de 22h à 24h où sera diffusé en direct l'émission « LOVIN FUN »

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21heures.

Edith LAFAGE